

Arrêté de la DACS du 16 octobre 2008 rectifiant l'arrêté du 27 avril 2007 portant nomination à une commission régionale d'inscription et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes

NOR : JUSC0824185A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2 et L. 822-6 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007, publié au *Journal officiel* de la République française du 6 mai 2007, portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble ;

Vu la proposition de modification du premier président de la cour d'appel de Grenoble, en date du 26 septembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 27 avril 2007 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble est ainsi rectifié : les mots « Bernard Augier » sont remplacés par les mots « Max Augier ».

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 16 octobre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation :
La sous-directrice du droit économique,
C. GUÉGUEN